

# SIGE

## Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis 10/08 relatif à l'avenir de l'abattoir de Clarens

### Présents :

#### Membres de la commission ad hoc du conseil intercommunal du SIGE

MM.

Alain Jaquet,	Jongny président
Peter Bugmann,	Corsier, rapporteur
Jean-Jacques Burgi,	Vevey,
Serge Doriot,	Vevey,
Patrice Wenger,	La Tour-de-Peilz,
Christian Allenbach,	Montreux,
Yves Cornaro,	Montreux,

#### Comité de Direction

Monsieur Laurent Ballif, responsable dicastère abattoir et CCSPA

#### Accompagnant

Monsieur Christophe Higy, Directeur exécutif SIGE

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 17 janvier 2011 à 18h00 à la salle des commissions du SIGE à Vevey avec MM. Ballif et Higy pour analyser le préavis 10/08. Les soussignés remercient MM. Ballif et Higy pour les informations fournies, et les membres de la commission qui ont apporté leurs contributions à la bonne appréciation de ce préavis. Lors d'une deuxième réunion le 16 février, M. Higy nous donne quelques informations sur les résultats de l'exercice 2010 de l'abattoir et nous promet une note écrite dans les deux semaines suivantes. Suite à ces informations et pour en obtenir plus, la commission s'est réunie le 9 mars et le 12 avril pour finaliser ses décisions.

## **Préambule**

Il faut relever que le préavis concerne seulement l'abattoir. Bien que mentionné quelques fois lors de la discussion, le CCSPA n'est pas touché par la décision de ce préavis. En effet, il correspond à une obligation légale des communes et doit, d'une manière ou une autre, être maintenu au contraire de l'abattoir pour lequel n'existe aucune obligation de le conserver et de le maintenir.

## **Explications**

Sur la base des rapports d'AGRIDEA, du groupe de travail et de la fiduciaire Gross, le comité de direction a étudié différents scénarios et il est arrivé à la conclusion que les prestations de l'abattoir sont d'un intérêt public. Le maintien de l'activité de l'abattoir présente entre autre les avantages ci-après :

- Permettre de connaître l'origine des animaux
- Garantir la traçabilité de la viande par une surveillance officielle
- Freiner le déplacement ou la disparition de la production agricole indigène
- Eviter la désertification des alpages (invasion par la forêt, risque d'avalanches, etc.)
- Garantir une meilleure hygiène et diminuer la surcharge à la station d'épuration parce qu'elle élimine le risque d'abattage « sauvage »

MM. Ballif et Higy nous donnent des informations concernant le marché de la viande, l'activité de l'abattoir, les clients, le droit de superficie du terrain ainsi que les problèmes avec le label « viande de nos monts ».

Lors de la deuxième réunion, M. Higy est très content de pouvoir annoncer des bons chiffres avec un bénéfice d'exploitation. Les chiffres définitifs que nous avons reçu fin mars montrent un bénéfice d'exploitation de CHF 311'074.59.- et une perte, après intérêt et amortissement, de CHF 118'200.27. Les charges financières (intérêt et amortissement) s'élevaient à CHF 429'274.86. Le solde des actifs de l'abattoir à amortir sont de CHF 613'261.37 pour l'abattoir et de CHF 100'230.60 pour le « Crédit Commission d'enquête ». Il nous informe aussi de la clôture finale du chantier de l'abattoir. Les travaux non-exécutés et annulés laissent un bénéfice comptable de CHF 595'288.25. Le comité de direction et M. Higy aimeraient verser ce montant dans un fond pour des futurs investissements.

La commission est de l'avis que ce bénéfice, purement comptable et fictif, doit être entièrement utilisé pour amortir les actifs de l'abattoir en 2011.

## **Questions**

La commission a ensuite posé les questions suivantes :

*Faut-il s'attendre à des investissements importants de quelques millions dus à une remise en état ou à des nouveaux règlements.*

M. Higy répond, certainement pas des millions. Les travaux d'entretien de CHF 100'000.- à 120'000.- par an, permettent le maintien à long terme de la valeur des infrastructures. L'abattoir est en bon état. L'achat se concentre sur du petit matériel. Il n'y aura donc pas d'investissement important excédant CHF 200'000.- à 300'000.-. Il faudra se poser cette question en 2025 quand on devra discuter du futur de l'abattoir, avant l'échéance de la convention avec la commune de Montreux.

*Quels sont les risques potentiels dans le futur, comme par exemple l'ouverture du marché Européen.*

Le départ de Suter ne poserait pas de problème. L'abattoir de Clarens l'a montré au printemps 2010, avec la réaction rapide pour réduire les coûts. Le départ de Migros est improbable parce que Clarens est adapté pour l'abattage des moutons. Si le marché de la viande s'ouvre complètement, il n'y aura pas seulement Clarens, mais tous les abattoirs, ainsi que toute l'agriculture en Suisse en crise.

*La motion de M. Mark demande une recherche active d'un repreneur éventuel. Y a-t-il eu des recherches actives officielles pour un repreneur de l'abattoir ?*

Différents contacts et discussions avec les sociétés Micarna, Suter, l'abattoir de Martigny et d'autres n'ont pas donné de résultats positifs. Il n'y a pas eu d'offres écrites ou d'annonces officielles.

*Quel serait le coût d'une fermeture de l'abattoir ? Quelles seraient les mesures à prendre concernant le CCSPA ?*

Le plan social est estimé à CHF 400'000.- à 500'000.- Le démontage, l'élimination des bâtiments et la remis en état du terrain sont estimés à CHF 1'000'000.-. La valorisation de l'équipement est jugée très faible. Le CCSPA pourrait continuer à fonctionner sans l'abattoir en fonction avec un employé à plein temps. Aujourd'hui déjà, le CCSPA supporte les coûts correspondant à un EPT. Ces coûts sont entièrement facturés aux communes.

La commission ad hoc tient à préciser que selon la convention, à l'échéance du droit de superficie en l'année 2031, les constructions seraient cédées gratuitement à la commune de Montreux. La remise en état complète du terrain n'est donc pas nécessaire. Le coût total de la fermeture serait probablement inférieur à CHF 1'000'000.-. Pour information, le Budget 2011 prévoit pour le CCSPA une facturation aux communes partenaires de CHF 611'620.-, dont CHF 109'000.- pour traitement et charges sociales. Le poste contrôle des viandes prévoit une charge de CHF 323'360.- pour les communes.

*A-t-on envisagé de ressortir l'abattoir du SIGE pour en faire une structure indépendante comme au temps du SIVD, mais en impliquant les acteurs du marché de la viande ?*

Cette solution est complexe, on trouvera difficilement des partenaires qui seraient intéressés à participer dans une structure pareille.

*Une entreprise peut survivre si le revenu couvre les coûts. Le rapport d'expertise de la fiduciaire Gross démontre que les activités de mise en quartier et de découpes fines ainsi que le transport font perdre de l'argent. Pourquoi n'a-t-on pas ajusté les prix de vente aux coûts effectifs ?*

M. Higy répond que grâce à cette étude, ils ont découvert que certaines activités ont été facturées aux clients à perte. Dès la disponibilité de ces informations dans le 2ème semestre, ils ont augmenté le prix pour les transports et ajusté le prix de la découpe. Ces ajustements n'ont pas causé de problèmes avec les clients locaux et ont amené les bons résultats de 2010.

### **Considérations**

La commission est sensible au fait qu'il est souhaitable de maintenir une filière de commercialisation de la viande allant de la production à la vente. Il faut mettre en valeur les produits de la région, apporter une plus-value en terme de qualité et favoriser le maintien d'une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement.

Néanmoins, elle considère que la contribution financière faite par la population du district, à travers le SIGE, a déjà été suffisamment élevée. Après l'injection de plus de CHF 17 millions dans l'abattoir pour financer les investissements, l'absorption des charges financières et des déficits, le SIGE met à disposition un abattoir libre de dette et en parfait état de fonctionnement. En plus, la population continuera de payer pour la mauvaise gestion de la transformation de l'abattoir à hauteur de CHF 5'250'000.- en amortissant le four du CCSPA par ses impôts communaux. Nous considérons que rien ne justifie le subventionnement d'activités qui profitent à quelques commerces locaux ou à des grands distributeurs tel que Micarna. Il incombe maintenant aux acteurs professionnels du marché de la viande de montrer leur volonté et leur intérêt à maintenir cet abattoir en activité. Lors de contacts entre certains membres de la commission et ces acteurs, ces derniers ont montré un écho favorable de s'impliquer. Il est aussi apparu que le fonctionnement de l'abattoir leur pose quelques problèmes, sur lesquels devrait tout prochainement se pencher la COGEST.

Le rapport d'expertise de la fiduciaire Gross et le résultat de l'exercice 2010 montrent qu'il est possible de trouver l'équilibre financier. D'une part, par l'amélioration et la stabilisation du taux de productivité au niveau de la semaine 35/2010 comme indiqué dans l'analyse Gross et d'autre part, par l'ajustement des prix, ce qui a déjà été fait.

Un autre facteur positif est la possible disparation totale des charges financières. Ces coûts s'élevaient en 2010 à CHF 309'058.86.- pour l'intérêt et à CHF 120'216.- pour l'amortissement. L'actif de l'abattoir s'élevait le 31.12.2010 à CHF 713'491.97. Le budget 2011 prévoit un amortissement de CHF 120'216.-. En utilisant le bénéfice comptable de la clôture du chantier de CHF 595'288.25 pour amortir les actifs de l'abattoir, la valeur des actifs sera fin 2011 de CHF 0.-. Par le remboursement des emprunts prévu en 2011, il n'y aura donc plus aucune charge financière en 2012.

La commission juge donc tout à fait raisonnable que l'abattoir puisse couvrir tous les coûts de ses activités. Cela doit aussi comprendre certaines charges d'exploitation qui sont pour le

moment directement assumées par le SIGE comme indiqué dans la communication du 29.11.2010, intitulé « Rapport d'expertise de l'abattoir de Clarens » du SIGE.

La commission est de l'avis que le SIGE ne doit plus participer financièrement à l'abattoir, ni au coût de fonctionnement, ni aux futurs investissements. L'abattoir doit, par son organisation interne et par l'ajustement des prix de ses services, arriver à couvrir tous ses coûts et établir un fond de réserve pour ses futurs investissements ou perte exceptionnelle.

La commission considère que le présent préavis et ses annexes ne répondent pas complètement à la motion de M. Olivier Mark déposée le 24 avril 2008 et intitulée « Recherche active et préventive d'un repreneur pour les abattoirs ».

### **Amendement**

L'amendement de la commission remplace complètement les points 1 à 3 du préavis 10/08

La commission chargée d'étudier le préavis 10/08 relatif à l'avenir de l'abattoir de Clarens vous propose de l'amender comme suit :

1. De maintenir l'activité de l'abattoir public de Clarens à la condition d'obtenir l'équilibre financier, en tenant compte de tous les coûts occasionnés, jusqu'au 31.12.2012 par l'implication de tous les acteurs économiques, tels que éleveurs et bouchers, utilisant les infrastructures de l'abattoir de Clarens. Si l'équilibre n'est pas atteint au 31.12.2012, l'abattoir cessera toutes activités le 30.6.2013.
2. D'utiliser le bénéfice comptable de CHF 595'288.25, disponible suite à la clôture du chantier « abattoir », pour amortir en 2011 les actifs au bilan de l'abattoir.
3. De donner mandat au Comité de direction de surveiller que les activités de l'abattoir public permettent de constituer des réserves pour financer de futurs investissements et absorber des pertes éventuelles.
4. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, de fermer l'abattoir, si à une date future, l'exploitation ou ses investissements ne sont plus garantis sans apport financier du SIGE.
5. De donner mandat à la commission chargée d'étudier le préavis 10/08 relatif à l'avenir de l'abattoir de Clarens de suivre l'application des points ci-dessus.

Au vote, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter ces amendements.

## CONCLUSIONS

En conclusion, la commission chargée d'étudier le préavis 10/08 relatif à l'avenir de l'abattoir de Clarens, unanime, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIGE

**Vu** le préavis no 10/08 tel qu'amendé relatif à l'avenir de l'abattoir de Clarens,

**Vu** le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,

#### décide

1. De maintenir l'activité de l'abattoir public de Clarens à la condition d'obtenir l'équilibre financier, en tenant compte de tous les coûts occasionnés, jusqu'au 31.12.2012 par l'implication de tous les acteurs économiques utilisant les infrastructures de l'abattoir de Clarens, tels que éleveurs et bouchers. Si l'équilibre n'est pas atteint au 31.12.2012, l'abattoir cessera toutes activités le 30.6.2013.
2. D'utiliser le bénéfice comptable de CHF 595'288.25, disponible suite à la clôture du chantier « abattoir », pour amortir en 2011 les actifs au bilan de l'abattoir.
3. De donner mandat au Comité de direction de surveiller que les activités de l'abattoir public permettent de constituer des réserves pour financer de futurs investissements et absorber des pertes éventuelles
4. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, de fermer l'abattoir, si à une date future, l'exploitation ou ses investissements ne sont plus garantis sans apport financier du SIGE.
5. De donner mandat à la commission chargée d'étudier le préavis 10/08 relatif à l'avenir de l'abattoir de Clarens de suivre l'application des points ci-dessus.

D'adopter le préavis 10/08 relatif à l'avenir de l'abattoir de Clarens tel qu'amendé.

Alain Jaquet,  
Jongny, président

Peter Bugmann,  
Corsier, rapporteur

Jean-Jacques Burgi,  
Vevey,

Serge Doriot,  
Vevey,

Patrice Wenger,  
La Tour-de-Peilz,

Christian Allenbach,  
Montreux,

Yves Cornaro,  
Montreux,

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Corsier, le 12 avril 2011